

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS
N° 20.UR.53**

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le programme « Action Cœur de Ville » 2020

LE MAIRE,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 26,

Vu la délibération du conseil municipal n°20/25 du conseil municipal du 3 juin 2020 relative aux délégations du conseil municipal à M. le Maire, le conseil municipal ayant décidé de ne pas modifier ou supprimer les délégations mentionnées aux, 1, 2 et du 4 au 29 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales exercées par le Maire conformément à l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020,

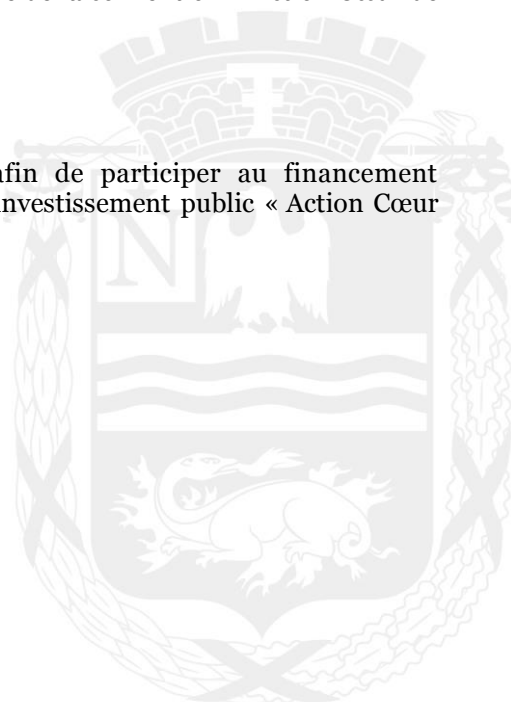
Vu la délibération du Conseil municipal n°17/101 en date du 25 septembre 2017, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'amélioration et de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine afin de renforcer l'attractivité du cœur de l'agglomération bellifontaine,

Considérant la possibilité de solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local pour le financement de l'Action Cœur de Ville dans le cadre de la convention « Action Cœur de Ville » signée le 9 octobre 2018,

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter l'aide financière de l'Etat afin de participer au financement d'opérations dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public « Action Cœur de Ville » 2020, selon le détail ci-après.



Dossier	Libellé	Montant	
		HT	TTC
Travaux Requalification Place de l'Etape Entrée Est du Cœur de Ville	Travaux	1 500 000,00	1 800 000,00
Travaux du Clos Couvert du Monument Historique Hôtel de la Mission (Office du Tourisme)	Travaux	2 700 000,00	3 240 000,00
Travaux de Requalification du Monument Historique Mur de Ferrare en face du Château	Travaux	550 000,00	660 000,00
Installation de bornes de recharge électrique	Travaux	40 000,00	48 000,00
Installation de conteneurs enterrés	Travaux	70 000,00	84 000,00
	Total Général	4 860 000,00	5 832 000,00

Article 2 : De préciser que ces travaux ne débiteront qu'après la reconnaissance du caractère complet du dossier de demande de subvention par les services de l'Etat.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait à Fontainebleau, le 11 juin 2020

Frédéric VALLETOUX

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 11 juin 2020

Notifié le

Certifié exécutoire le 11 juin 2020

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

